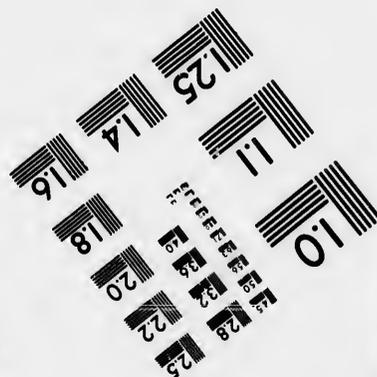
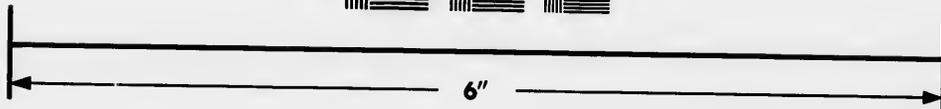
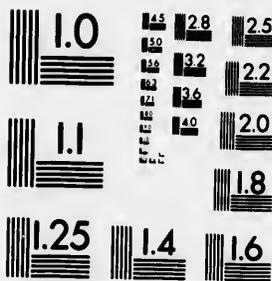


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

110
16
18
20
22
25
28
32
36

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
10
15
18
20
22
25
28
32
36

© 1993

Technical and Bibliographic Notes / Note: techniques et bibliographiques

The institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

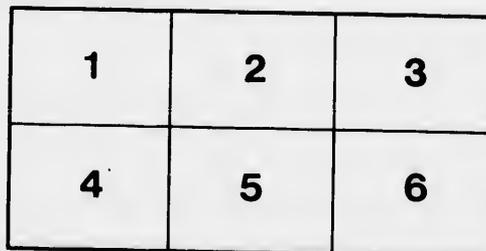
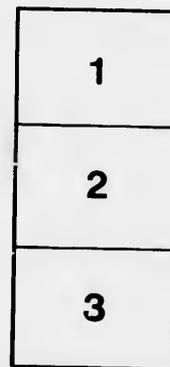
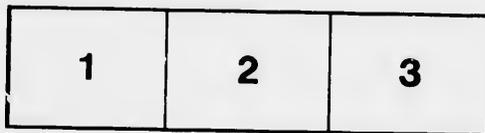
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

qu'il
cet
de vue
ge
ation
ués



32x

LA

6.

6

VIE DE LEPAGE.

alias Bagot

SA CARRIERE CRIMINELLE

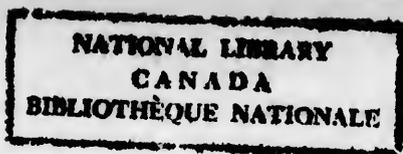
AU

CANADA, DANS LES ÉTATS DU VERMONT ET
DU NEW-HAMPSHIRE.

SA CONVERSION,

SON REPENTIR.

AC 921
P3
NO 0079
P***



JOSEPH LEPAGE.

SA VIE EN CANADA.

L'intérêt avec lequel on a suivi le procès et la condamnation de Joseph Lepage, pour le meurtre, commis le 4 octobre 1875, sur la personne de Josie Langmaid, nous a inspiré l'idée de faire sur ses antécédents des recherches aussi complètes que nos occupations ont pu nous le permettre. Pour ce qui concerne la conduite qu'il a tenue pendant son séjour au Canada, nous tenons nos renseignements du Shérif Leprohon et des personnes qui sont venues du Canada pour rendre témoignage devant la Cour, (Julienne Rousse et Marie-Louise Etue). Les renseignements concernant sa vie à St. Albans nous ont été fournis par le Coroner H. H. Farnsworth, dont le témoignage a aussi été entendu pendant le procès de Lepage.

Joseph Paget *alias* Lepage est né à Ste. Mélanie de d'Aillebout, district de Joliette, P. Q., endroit situé à 54 milles au nord-ouest de Montréal. Il prétendait être âgé de 39 ans, mais sa femme dit qu'il a 42 ans. Son père, Jean-Baptiste Paget, est un respectable cultivateur et demeure encore au Canada; Joseph était aussi cultivateur. A l'âge d'environ 20 ans, il se maria à Eulalie Rousse, de St. Ambroise de Kildare,

dist
ans
cinc
gar
mon
mèr
dem
Ju
bon
Che
avec
bles
plus
ans,
dem
Bea
ce d
de s
en 1
sa l'
dans
sauv
de t
pour
meu
il all
et l'
Au
fut s
tena
ter.
béta

district de Joliette. Sa femme est de deux à trois ans plus âgée que lui. De leur mariage naquirent cinq enfants, trois garçons et deux filles. L'aîné des garçons, âgé de 20 ans, demeure à St. Albans, Vermont, et les autres demeurent à Suncook, avec leur mère. Cinq ou six ans après son mariage, il alla demeurer à Chertsey, dans le même district.

Jusqu'à cette époque, il avait la réputation d'être bon époux et bon père, mais, pendant son séjour à Chertsey, il contracta de mauvaises habitudes, se lia avec les compagnies les plus viles et les plus méprisables, se montra d'ur pour sa femme et lui fit subir les plus mauvais traitements. Au bout de quatre à cinq ans, il alla se fixer à St. Ambroise de Kildare, où il demeura environ un an. De là il déménagea à Ste. Béatrice, où il demeura trois ou quatre ans. C'est à ce dernier endroit qu'il viola Julienne Rousse, la sœur de sa femme, qu'il laissa pour morte dans un champ en 1871. Il fut arrêté pour son crime, mais il terrassa l'officier qui avait opéré l'arrestation et se sauva dans les bois où il ne put être trouvé. Il parvint à se sauver au Etats-Unis et retourna au Canada au bout de trois semaines, mais, voyant qu'il serait peu sûr pour lui d'y rester, il revint aux Etats-Unis où il demeura jusqu'au 29 septembre 1871, époque à laquelle il alla chercher sa famille qui était restée au Canada, et l'amena à St. Albans.

Au mois de mai 1872, il retourna à Ste. Béatrice et fut soupçonné d'avoir mis le feu à une grange appartenant à un homme qui avait contribué à le faire arrêter. La grange et tout son contenu, 11 têtes de bétail et 11 moutons, furent consumés.

Pendant ce voyage au Canada, il assaillit Marie-Louise Etue, qui n'était pas mariée à cette époque, au moment où elle conduisait les vaches au clos, à environ un cinquième de mille de la maison. Il prétendit qu'il commettait cet assaut parce que le frère de Maire-Louise Etue avait voulu le faire arrêter pour le viol de Julienne Rousse. Il lui dit: "Prends garde de crier," la saisit par la main et la frappa avec un bâton gros comme la moitié du bras. Il lui porta cinq ou six coups sur la tête et les mains, lui cassant la main droite et lui causant plusieurs autres blessures, elle ne guérit qu'un mois après.

Elle parvint à lui échapper et tomba plusieurs fois avant d'arriver au sommet d'une côte près de la maison. Cet assaut fut vu par plusieurs personnes qui étaient éloignées et sur lesquelles Paget fixait les yeux pendant qu'il commettait l'assaut. S'apercevant qu'il était vu, il se sauva et s'en alla à un endroit retiré appelé le moulin Burezy, à peu de distance dans le bois. Il entra dans la maison du meunier et demanda à manger. La fille du meunier, âgée de 14 ans, lui servit un repas. Après avoir mangé, il offrit de payer et, fouillant dans ses poches, il prétendit avoir perdu son porte-monnaie. Il demanda à la jeune fille d'aller lui aider à le trouver.

Elle sortit de la maison pour lui aider à chercher son porte-monnaie, mais, lorsqu'il voulut lui faire suivre un sentier pour l'entraîner dans le bois, elle refusa d'y aller. Il la prit par la main et essaya de l'entraîner de force. Elle lui dit: "Lâchez-moi, mon père s'en vient accompagné d'un gros chien." Là-dessus

il se
1872.
son s
qu'il
une f
royer
côte
faire
Il s
Mont
qu'ou
Josep

Not
Albar
la jeu
1874.
avec
dans
(fren
sur la
Gouv
lage c
voisin
de fen
les bo
Ver
quitta

il se sauva dans le bois. Ceci se passait le 10 août 1872. Lepage retourna aussitôt à St. Albans. Pendant son séjour à Ste. Béatrice, il est parfaitement prouvé qu'il traita sa femme comme une brute. Il l'a attelée une fois au travail d'une voiture et l'a forcée de charroyer du foin. Une autre fois il lui fit descendre une côte en soutenant le timon d'une voiture, la forçant à faire le travail d'une bête de somme.

Il sera peut-être intéressant pour ceux qui visitent Montréal d'apprendre que le violoniste aveugle Paget, qu'on voit si souvent aux marchés, est le cousin de Joseph Lepage.

SA VIE A ST. ALBANS.

Nous arrivons maintenant à la vie qu'il a menée à St. Albans et qui a été remarquable par la fin tragique de la jeune institutrice, Marietta Ball, arrivée le 24 juillet 1874. Ainsi que nous l'avons vu, il vint à St. Albans avec sa famille dans l'automne de 1871, il demeura dans un endroit connu sous le nom de village français (*french settlement*) et situé de l'autre côté de la colline, sur la rue qui passe en face de l'élégante résidence du Gouverneur Smith, à environ un mille et demi du village de St. Albans. Il demeurait dans une maison voisine de l'école, travaillant un peu comme ouvrier de ferme et comme bucheron, rôdant beaucoup dans les bois.

Vendredi après-midi, le 24 juillet 1874, Mlle. Ball quitta son école pour aller à la résidence de Mme

Page, sa cousine, distance d'un mille et demie, passant par une maison occupée par M. Collins, à mi-chemin environ de la maison de Mme. Page. Elle se sépara des enfants d'école à la maison de M. Collins et continua son chemin, mais elle ne fut plus revue vivante, excepté par son meurtrier, après l'instant de son départ de la maison Collins, c'est-à-dire vers 4 heures de l'après-midi. Ce n'est que vers la brânante, le samedi soir, qu'on s'aperçut qu'elle manquait. On se mit aussitôt à faire des recherches, l'on trouva son corps préparé comme pour être enterré, dans le bois, à 17 perches d'un pont qui traverse le chemin.

Le Coroner Farnsworth fut appelé, une enquête fut instituée, et on constata que le crâne de la victime avait été fracturé avec une pierre, ce qui avait causé sa mort, et qu'elle avait été violée. On fit des recherches pendant la nuit et le jour suivant pour découvrir les traces du meurtrier, mais aucune piste ne fut découverte. Les traces de Mlle. Ball furent d'abord découvertes sur un tas de sable, dans le lit du ruisseau qui était alors à sec en bas du pont, et purent être ensuite retracées jusqu'à l'endroit où son corps fut trouvé par les empreintes de ses pas et le sang qu'elle avait répandu.

A environ 8 perches du pont, on trouva des indices d'une lutte acharnée, ce qui prouve que la victime a dû défendre sa vie avec une énergie terrible. Plus loin sa montre, sa chaîne et son crayon furent trouvés.

De nouvelles perquisitions amenèrent la découverte d'empreintes faites par des mains sanglantes sur les

bro
qu
ave
han
avo
tail
Un
me
Fre
Bos
che
ava
droi
mis
rent
min
de F
com
aux
soir
de p
paï
couv
en c
véné
De
trer
qu'ils
lorsq
trace
mouv

broussailles, d'une pierre couverte de sang avec laquelle la victime a dû être tuée, et d'un masque fait avec un morceau de vieux tapis attaché avec des harts. Une talle d'aulnes à côté du chemin paraissait avoir servi de cachette à quelqu'un qui s'était amusé à tailler de petits morceaux de bois avec un couteau. Une trace fut aussi découverte près de la scène du meurtre. Elle conduisait jusqu'aux environs du *French Settlement*. Un agent de police secrète de Boston fut employé, et, après deux semaines de recherches, on en vint à la conclusion que le meurtre avait été commis par quelqu'un demeurant à cet endroit. Toutes les personnes du *Settlement* furent soumises à un examen minutieux et leurs dépositions furent prises par écrit. Parmi les personnes ainsi examinées, se trouvait Joseph Lepage qui portait le nom de Paize. Les circonstances le désignaient fortement comme étant l'auteur du meurtre. Il avait demandé aux enfants d'école où allait Mlle. Ball, les vendredis soir, ayant remarqué qu'elle ne venait pas à sa maison de pension—située tout près de la maison qu'il occupait lui-même. Lorsqu'il fut examiné, sa figure était couverte d'égratignures, ce qu'il tâcha d'expliquer en disant que cela résultait du poison d'une plante vénéneuse.

Des témoins vinrent jurer qu'ils l'avaient vu rentrer du foin le vendredi, à 4 heures de l'après-midi, et qu'ils étaient à cueillir des baies sauvages avec lui lorsqu'il contracta le poison dont sa figure portait les traces. Il fut en conséquence élargi, mais ses mouvements furent surveillés jusqu'au mois de mars,

lorsqu'il disparut subitement de St. Albans, avec sa famille. On n'entendit plus parler de lui jusqu'à l'époque du meurtre de Pembroke, alors que le coroner Farnsworth apprit de quelques résidents du *French Settlement* que Lepage était allé à Pembroke. Il écrivit aux autorités de cet endroit, ainsi qu'il a été prouvé lors du procès de Lepage, puis il alla à Concord, N. H., et identifia Lepage qui était en prison.

De retour à St. Albans, M. Farnsworth renouvela ses investigations concernant les allées et venues de Lepage, le jour du meurtre de Mlle. Ball, et découvrit bientôt la fausseté des témoignages sur lesquels on s'était basé pour élargir Lepage. Il découvrit que les témoins ne l'avaient pas vu travailler à la fenaison ce jour-là, mais qu'ils avaient seulement entendu Lepage dire qu'il avait été ainsi occupé, qu'ils n'avaient pas été aux fruits avec lui le jour où il prétendait avoir contracté le poison, et de plus que l'ordonnance qu'il avait reçue du médecin, pour faire disparaître les marques du poison, lui avait été donnée après le meurtre de Mlle. Ball.

Il est de plus reconnu qu'il portait des souliers mous (*mocassins*) le jour du meurtre, ce qui explique l'absence de pistes, et qu'il montrait beaucoup d'habileté pour attacher des objets au moyen de harts. Il n'y a pas l'ombre d'un doute dans l'esprit du coroner Farnsworth, ni pour ceux qui ont pris part à l'investigation de ce meurtre, que Joseph Lepage est le meurtrier de Mlle. Ball. Toutes les circonstances tendent à démontrer que lui seul est le malfaiteur qui a commis ce crime.

Sa
mes,
lors
tentr
meur
où il
comm
les en
penda
saya
une f
De fa
qu'il é

Le
on pu
ne fill
se ren
un mi
Elle
c'est é
sou m
lui ôta
même
courag
manière
nant v

SA VIE A SUNCOOK.

Sa vie à Suncook a été telle qu'un de ses amis intimes, qui s'est parjuré pour lui procurer sa décharge lors de l'instruction de St. Albans, avait peur de lui tenir compagnie la nuit pendant 2 ou 3 mois qu'il demeura à Suncook, et dut s'en retourner à St. Albans où il demeure actuellement. Il représente Lepage comme ayant l'habitude de rôder dans les bois et dans les endroits isolés, nuit et jour, guettant les femmes, pendant tout le cours de cet été. On dit aussi qu'il essaya deux fois de violer l'une de ses propres filles, une fois à St. Albans et une autre fois à Suncook. De fait, sa vie depuis plusieurs années a fait voir qu'il était la véritable incarnation de la luxure.

SON DERNIER CRIME.

Le crime de Lepage est l'un des plus horribles dont on puisse faire mention. Le 4 octobre 1875, une jeune fille de 18 ans quittait la maison de son père pour se rendre à l'académie de Pembroke qui se trouvait à un mille de distance.

Elle avait à traverser sur sa route un petit bois, et c'est là que l'infortunée Josie Langmaid rencontra son meurtrier. Lepage outragea cette jeune fille et lui ôta ensuite la vie. Le corps retrouvé le soir du même jour prouva que l'infortunée avait offert une courageuse résistance et qu'elle avait été tuée d'une manière atroce. Mais la justice humaine est maintenant vengée.

TOUJOURS LEPAGE.

Le télégraphe transmet la dépêche suivante :

“St. Albans, Vt., 27 mars. On rapporte de St. Alexandre, au Canada, que de récents développements désignent fortement Lepage, pendu à Concord pour le meurtre de Josie Langmaid, comme le meurtrier de sang-froid de deux femmes, la mère et la fille, qui furent tuées à cet endroit il y a de cela dix ans. Une jeune femme fut outragée et mutilée, justement comme les filles Ball et Langmaid, que Lepage a confessé avoir tuées.”

Que reste-t-il à dire après cela, sinon que Lepage était un monstre affamé de turpitudes et de sang!.....

SA CONVERSION.

Lepage dans sa prison fut souvent visité par le Rév. J. E. Barry, V. G. Et dernièrement le Rév. M. H. Milette, curé de Nashua, fut appelé auprès du prisonnier. Grâce aux fréquentes visites de ces deux prêtres, le repentir est entré dans le cœur du coupable. Et quand il fit sa confession au Rév. M. Milette, il versa d'abondantes larmes, et il se recommanda, avec sanglots, à la miséricorde divine. Le géolier et son député disent qu'ils n'ont jamais vu un repentir aussi grand que celui du malheureux Lepage. Avant ses derniers moments il se laissa aller à un chagrin extrême au souvenir de ses enfants.

SA MORT.

A 10.30, vendredi, 15 mars 1878, environ 30 personnes furent admises dans la prison de Concord, pour

être té
de cha
elles le
res le
Alors l
Lepage
res et
retient

“ Jos
tion de
puisse

Auss
l'espace
vulsion
ta sans
time fu

Le co
terrés à
et quat
terre d
qu'ils n
et de so

Après
doit cor
de relig

Lecte
Son cac
une om

Que c
nos jeun

être témoins de l'exécution de celui qui avait rempli de chagrins tant de cœurs. On remarquait parmi elles le père et l'oncle de Josie Langmaid. A 11 heures le shérif lut au coupable sa sentence de mort. Alors les Révds. P. Barry et Milette adressèrent à Lepage quelques paroles d'encouragement. A 11 heures et 9 m. le shérif plaça le pied sur le ressort qui retient la trappe et dit au condamné :

“ Joseph Lepage, je procède maintenant à l'exécution de la sentence que la loi a prononcée sur vous, et puisse Dieu avoir pitié de votre âme.”

Aussitôt la trappe s'abaissa et Lepage tomba dans l'espace, suspendu par le cou. Il n'y eut qu'une convulsion, un mouvement des jambes, puis le corps resta sans mouvement. Après dix-huit minutes la victime fut déclarée morte.

Le corps fut remis à la famille Lepage et il fut enterré à Suncook. Lepage laisse après lui une femme et quatre enfants qui auront pour se consoler sur la terre du châtement horrible mais mérité, infligé à celui qu'ils ne peuvent oublier, le souvenir de sa confession et de son repentir.

Après avoir lu le récit de ces horreurs, le lecteur doit comprendre jusqu'où peuvent conduire le manque de religion et l'oubli des bons principes.

Lecteurs français, Lepage est un avertissement. Son cadavre, teint du sang de ses victimes, projette une ombre épaisse sur notre nom.

Que cette mort ignominieuse soit une leçon pour nos jeunes gens, pour tous ces pauvres enfants que

la Province de Québec envoie, chaque année, aux *brick yards* et aux *chantiers* américains. Au milieu des rudes travaux auxquels sont appelés ceux qui choisissent ce genre d'occupations, il nous semble que la pensée de Dieu et les consolations de la religion devraient être un soulagement et un espoir..... Cependant, il faut l'avouer, c'est chez cette classe qu'on rencontre le plus de désordres. Jeunes gens, pensez-y bien, vous marchez dans un sentier fangeux, regardez en haut, faites vos devoirs de chrétien. Et vous trouverez vos labeurs moins pénibles et vous aurez la satisfaction d'avoir accompli le grand précepte du travail, avec une conscience éclairée et le saint espoir de la récompense promise au fidèle serviteur. Ne maudissons pas Lepage, mais prions pour son âme, pour sa femme et ses enfants.

Il est mort dans les bras de la miséricorde divine, et sa mort est une touchante leçon. La religion recherche le pécheur, elle va à lui, elle le reçoit avec charité, avec amour.

Fut-on criminel, assassin, impudique, &c., comme Lepage, on peut, comme lui, redevenir l'ami de Dieu et réparer, par une pénitence sincère, le scandale d'une vie débordée.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le télégraphe nous apprend qu'un autre Canadien vient de tuer une femme avec laquelle il vivait en adultère. Puisse la nouvelle être démentie!

Lecteurs, évitez ces horreurs et soyez toujours attachés à vos devoirs. Faire son devoir! toute la morale, toute la sécurité de la société repose là-dessus.



